

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018

Présents : GRICOURT P, MEGARD J, CROISSANT A, PASCOA J, PETITJEAN B, QOCHIH Z, SAFFREY C

Absents : CHAMBARD F, JAILLET J, WOLFF JC, NOUVELOT C, DUBOIS F

Pouvoirs : WOLFF JC à P.GRICOURT, DUBOIS F à B. PETITJEAN

Mme Caroline SAFFREY a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur Le Maire fait lecture au conseil municipal du compte-rendu de la séance du 5 septembre 2018.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1 AMENAGEMENT DE LA RD 158, AXE MESSIA SUR SORNE/FREBUANS : APPROBATION DU PROJET ET SOLLICITATION DE SUBVENTION

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle la délibération en date du 26 avril 2018 approuvant le projet d'aménagement de l'axe Messia/Frébuans qui consiste à installer plusieurs plateaux ralentisseurs :

- Dans le sens Messia sur Sorne/Frébuans
 - un plateau ralentisseur route de Lons, avant la rue du château d'eau,
 - un plateau ralentisseur route de Lons, avant le carrefour RD158/159,
 - un plateau ralentisseur route de Frébuans, avant la rue de la cure,
 - un plateau ralentisseur route de Frébuans, après la rue de la cure.
- Plusieurs écluses :
 - Dans le sens Messia sur Sorne/Frébuans
 - une écluse route de Lons, après la rue du Grand Champs,
 - une écluse route de Frébuans, après la rue de la colonie,
 - une écluse, route de Frébuans, avant la rue des tilleuls.
- Un passage piéton 3D sur la route de Lons, au carrefour RD 158/159
- Des priorités à droite. L'intégralité de l'axe passera en priorité à droite y compris le carrefour grande rue/route de Courlans.

Le coût du projet est de 39 071.14€ht, soit 46 885.37€ttc. Le Département du Jura sera sollicité pour une subvention (amendes de police) d'un montant de 7 500€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'aménagement et la sollicitation de financement.

2 MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FETES ET DU BATIMENT DE LA MAIRIE : APPROBATION DU PROJET ET SOLLICITATION DE SUBVENTION (délibération)

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle que la commission d'arrondissement de Lons le Saunier pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, par procès-verbal en date du 27 juillet 2017 a émis, suite au rapport du groupe de visite, un avis défavorable à la continuité de son exploitation pour les motifs suivants :

- Absence d'isolement entre l'établissement et le tiers.

- Le nombre de dégagements est insuffisant.
- La largeur des dégagements verticaux est insuffisante.

Aussi, le projet de réfection et de mise aux normes de la salle des fêtes est le suivant :

- Pour l'isolement entre l'établissement et le tiers,
 - dans la cuisine, réalisation d'un plafond coupe-feu 2h00 et d'un caisson coupe-feu 2h00 sur gaine de ventilation hotte aspirante. La porte de cuisine permettant l'intercommunication entre la salle polyvalente et la mairie et les appartements sera condamnée et un mur en briques pleines sera construit.
 - dans les sanitaires de la salle polyvalente (mur juxtaposant la mairie), mise en œuvre d'un doublage en carreaux plâtre pour isoler la salle polyvalente des tiers.
- Pour le nombre de dégagements et la largeur des dégagements, dans la salle polyvalente, côté cour, remplacement de la porte de deux unités de passage par une porte de trois unités de passage.

Le coût des travaux est de 11 144.36€ht.

Mme le 1^{ère} adjointe rappelle que des travaux de rénovation des appartements situés au R+1 du bâtiment de la mairie en 2016-2017 ont été réalisés et qu'il serait bon de parfaire cette réalisation en posant de nouvelles fenêtres, pour l'esthétique mais surtout pour l'isolation thermique, dans le couloir d'accès ainsi qu'une nouvelle porte d'entrée pour une mise en accessibilité. Le coût des travaux est de 5 826.12€h.

Il est proposé également la réfection du plancher pour accéder au clocher de l'église de Chilly. Le Coût des travaux est de 1 648.98€ht.

Pour ces travaux, le Département du Jura sera sollicité pour une demande de subvention (ESTJ) d'un montant de 3 723.89€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de mise aux normes de la salle des fêtes, des travaux de rénovation du bâtiment de la mairie et d'accès au clocher de l'Eglise et la sollicitation de financement.

3 SURCROIT DE TRAVAIL AU SECRETARIAT DE MAIRIE : EMPLOI D'UN(E) VACATAIRE

Afin de résorber le retard pris au secrétariat de mairie dû à l'absence de secrétaire de mairie pendant au moins 8 mois, il est proposé de recourir à l'embauche d'un(e) vacataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, de recourir à l'embauche d'un(e) vacataire au secrétariat de mairie.

4 RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SYDOM

Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du rapport d'activité 2017 du Sydom.

5 QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur PASCOA, demande que soit respecté l'arrêté stipulant que le chemin bordant sa propriété, entre la cour des poiriers et la Rue du Moulin soit interdit à tout véhicule à moteur et réservé aux piétons et aux vélos.

-Monsieur PASCOA s'interroge sur la mise à disposition du véhicule de la mairie à Monsieur COURBET, employé communal. Question soutenue par Monsieur CROISSANT et Madame QOCHIH.

Monsieur Le Maire confirme cette mise à disposition, décision prise de façon collégiale maire/adjoints, prérogatives de la fonction de maire.

Clôture de la séance à 22h00

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 15 OCTOBRE 2018

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 15 Octobre 2018

Le Maire

Philippe GRICOURT

